



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Politique publique de l'Établissement français du sang

Question écrite n° 39874

### Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique salariale et les perspectives de carrières pour les personnels de l'Établissement français du sang (EFS). En effet, les mercredi 23 et jeudi 24 juin 2021, plusieurs organisations syndicales appellent à deux nouvelles journées de grève partout en France après un premier mouvement le 5 novembre 2020. Ils dénoncent le fait d'avoir été les grands oubliés des revalorisations salariales du Ségur de la santé avec des conséquences catastrophiques pour leurs salaires, qui ne sont plus du tout attractifs sur le marché de l'emploi. Le risque d'un manque de personnels infirmiers, de médecins, de techniciens de laboratoire et de chauffeurs est à craindre dans les années à venir, les syndicats parlant même de « saignée » et d'« hémorragie » dans le personnel. Or le besoin actuel en France est d'un peu plus de 10 000 dons de sang par jour et ne peut se passer d'un service public transfusionnel efficient. Depuis quelques années, la nouvelle politique de collecte a déjà mis à mal les collectes mobiles dans les zones rurales jugées « peu rentables » en matière de poches collectées. Aujourd'hui, les syndicats dénoncent l'annulation de centaines de collectes de sang tous les mois faute de médecins, d'infirmiers et de chauffeurs sur l'ensemble du territoire national et soulignent que « les personnels quittent l'EFS et les nouveaux embauchés ne restent pas ». Le modèle transfusionnel, qui s'appuie sur le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et la gratuité du don pour les donneurs, est ainsi mis à mal et les représentants du personnel craignent notamment l'ouverture du marché des produits sanguins aux collecteurs de sang privés. Elle l'interroge donc sur les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux demandes de revalorisations salariales des personnels et pour garantir le maintien d'un service public de qualité afin d'assurer la prise en charge des donneurs et des patients et pérenniser le modèle transfusionnel de l'EFS, qui doit rester le garant de l'autosuffisance en produits sanguins labiles.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Ménard](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39874

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juin 2021](#), page 5158

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)